

IMMO-PROVENCE 04

Résidence « Jeanne d'Arc », 160 Av. Majoral Arnaud 04100 MANOSQUE Tél: 04 92 87 32 38

BAREME DES HONORAIRES AU 1er JANVIER 2019

> VENTES IMMOBILIERES :

• Zéro à 49.999 € = 10%

• 50.000 € à 99.999 € = 8%

• 100.000 € à 199.999 € = 7%

• 200.000 € à 299.999 € = 6%

• 300.000 € et plus = 5%

LOCATIONS VIDES :

A la charge du locataire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges
A la charge du propriétaire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges

LOCATIONS MEUBLEES:

• 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire et le bailleur

► LOCATIONS PROFESSIONNELLES :

• 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire

LOCAUX COMMERCIAUX :

• 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire

- **ESTIMATIONS**: (le montant sera remboursé si le bien est mis à la vente)
- Tarif sur devis